



ENSEIGNEMENT FACULTATIF PRATIQUES PROFESSIONNELLES « AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS »

> POURQUOI ?

- Découvrir les domaines des aménagements paysagers et des espaces naturels
- Participer à la conception et à la mise en place de nouveaux aménagements
- Apprendre à travailler en équipe
- Acquérir de la méthode et de l'autonomie

> POUR QUI ?

- Les élèves de seconde générale
- Les élèves de la filière STAV AVE
- Soucieux de l'environnement
- Curieux de découvrir ou de conforter leur culture en aménagement des espaces

> CONDITIONS D'ADMISSION

- En fonction des places disponibles
- Sur entretien pour les élèves admis en seconde GT ou filière STAV AVE
- Choix à préciser sur le dossier d'admission
- L'inscription définitive de cette option à l'examen est prononcée par l'établissement

> CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Deux heures de cours par semaine le mercredi après-midi (ou 4h par quinzaine)
- Visite de sites remarquables
- Conception de nouveaux aménagements
- Réalisation d'aménagements paysagers
- Participation à l'entretien des espaces verts du site de Rouffach
- Lien avec le service espaces verts de la ville de Rouffach
- Certains cours peuvent être mis en œuvre au lycée horticole de Wintzenheim (transport pris en charge par le lycée)

> EXAMEN ET EVALUATION

- Une note trimestrielle est attribuée à chaque élève, cette note est intégrée à la moyenne
- L'option est évaluée et donne lieu à une note bonus au baccalauréat
- Evaluation en CCF

> ET APRES ?

- L'option peut être poursuivie en 1ère puis en terminale STAV AVE
- Option recommandée dans la filière STAV AVE

